

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizer Archiv für Heraldik = Archivio araldico svizzero : Archivum heraldicum

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 132 (2018)

Artikel: Marguerite-Jeanne et Charlotte de Pestalozzi : chanoinesses-comtesses du Chapitre noble de Salles-en-Beaujolais

Autor: Francou, Michel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-763043>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

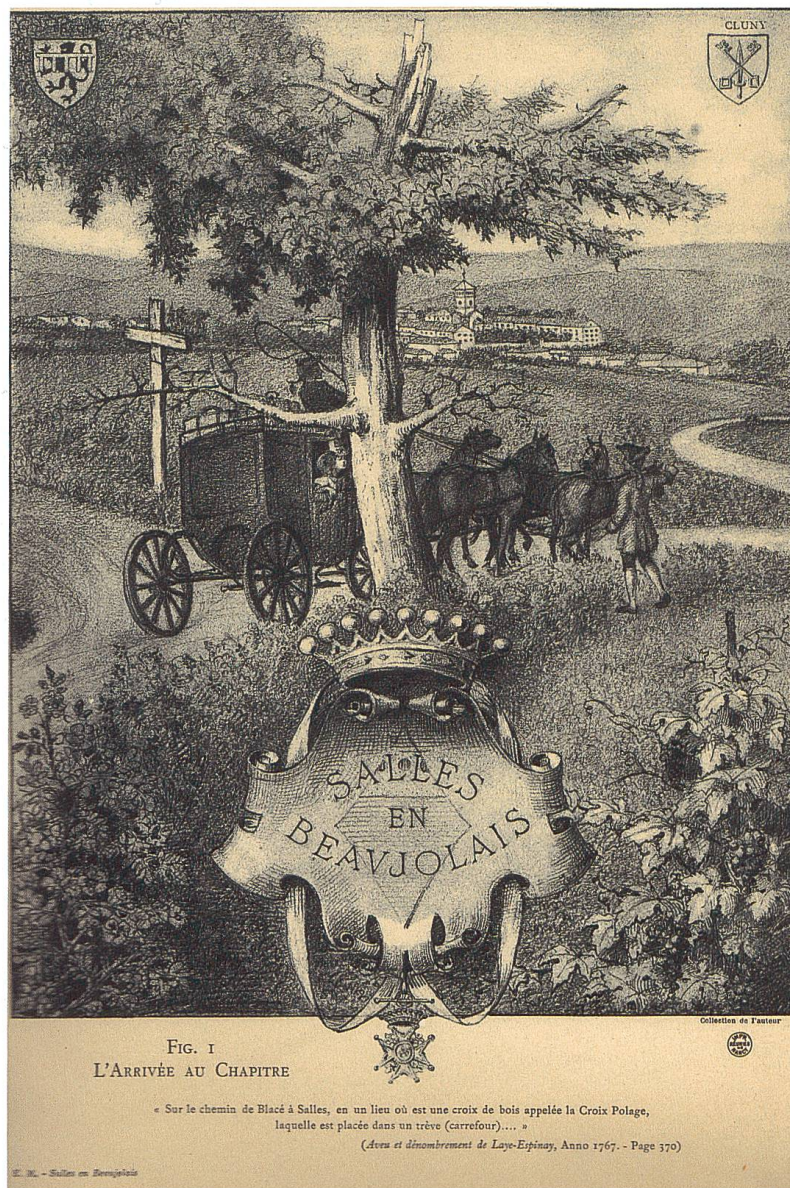
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Marguerite-Jeanne et Charlotte de Pestalozzi Chanoinesses-comtesses du Chapitre noble de Salles-en-Beaujolais

MICHEL FRANCOU



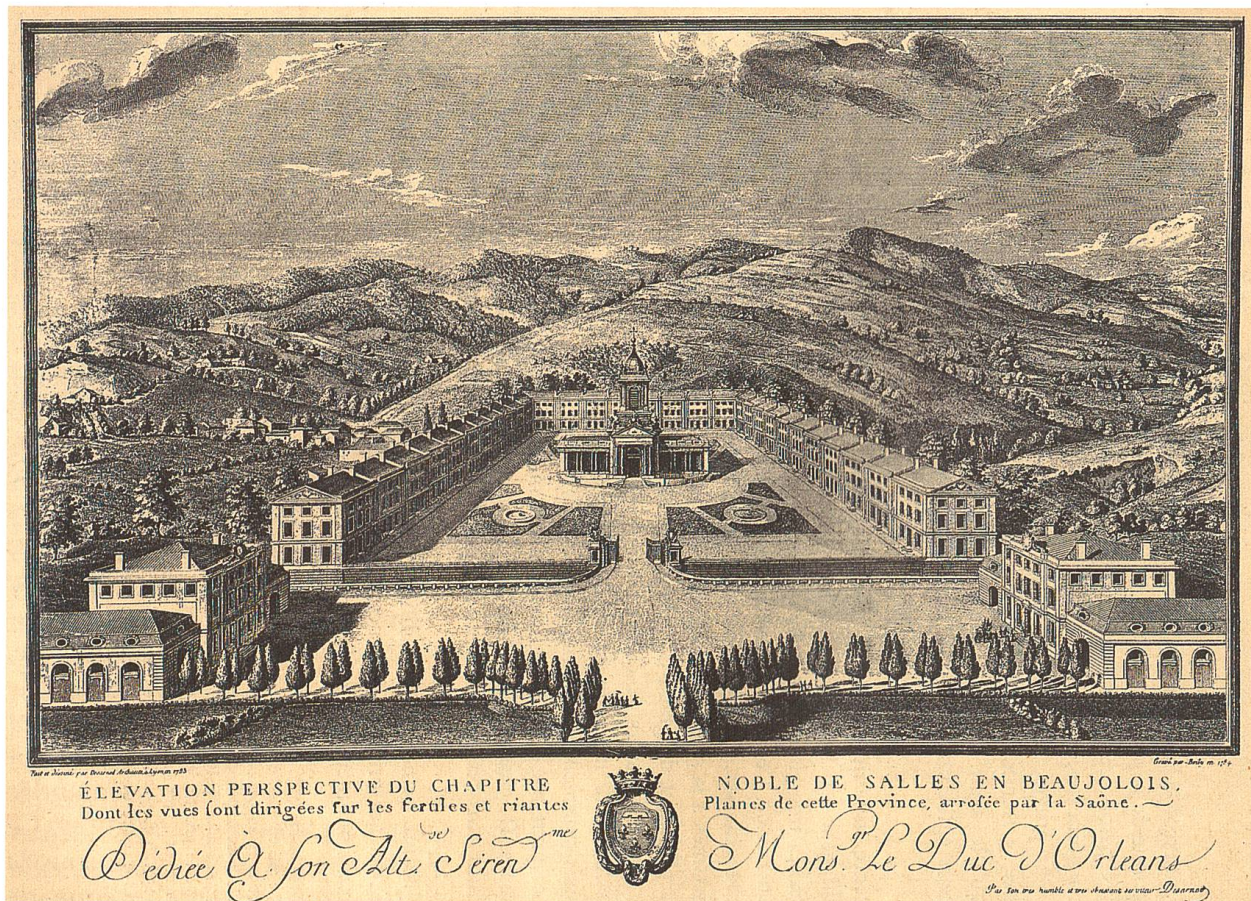
Ill. 1 – L'arrivée au Chapitre de Salles (estampe ayant appartenu à Charles Méhu).

Le Chapitre noble de Salles et sa fonction éducatrice

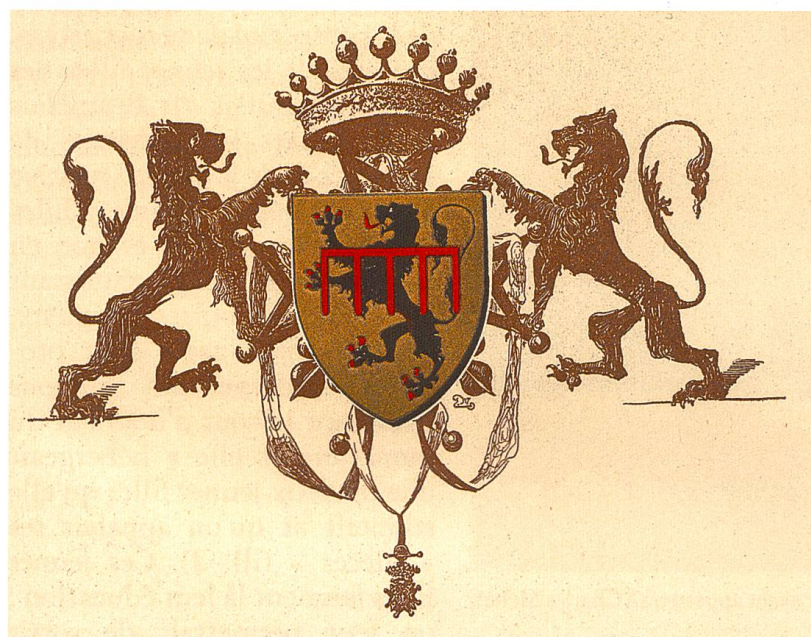
Le Chapitre noble de Salles était issu d'une petite communauté de bénédictines, fondée au XII^e siècle dans la petite île de Grelonge, sur la Saône, par le sire de Beaujeu. Cette communauté émigra, au XIV^e siècle, au monastère Saint-Martin de Salles, prieuré de l'ordre de Cluny. Ce prieuré, grâce aux libéralités des Beaujeu, des Bourbon-Beaujeu,

des Orléans et des grandes familles aristocratiques, dont beaucoup y placèrent leurs filles, acquit une grande notoriété (ill. 1). Si bien qu'au cours du XVIII^e siècle le monastère s'érigea en Chapitre noble de chanoinesses-comtesses, lesquelles devaient, en principe, prouver cinq quartiers de noblesse du côté paternel et trois du côté maternel. Une dot de 4000 livres était demandée aux parents des postulantes. Ce Chapitre fut alors placé sous la juridiction de l'archevêque de Lyon, tout en restant rattaché à l'ordre de Cluny. Une des raisons de la prospérité de ce monastère, qui attirait les jeunes filles des grandes familles du Beaujolais et de toutes les provinces de France, c'était la liberté relative qui leur était laissée. Elles vivaient séparément et non en communauté, ne se réunissant que pour les offices religieux. Chaque chanoinesse était propriétaire d'une des maisons entourant la cour d'honneur du monastère et elle y hébergeait une ou deux jeunes filles qu'elle adoptait et qu'on appelait ses « nièces » (ill. 2). Ces jeunes filles faisaient là leur éducation ; on leur permettait de sortir

avec leur famille et même de recevoir des étrangers à l'intérieur du Chapitre, si bien qu'elles y vivaient à peu près comme dans le monde. Elles ne quittaient le Chapitre que pour se marier, sinon elles y restaient pour y faire leurs actes de « vêtire » puis de « profession », lorsqu'elles atteignaient l'âge de trente ans. Les armes du Chapitre de Salles étaient celles des Beaujeu : *d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, au lambel de 5*



Ill. 2 – Élévation perspective du Chapitre noble de Salles en Beaujolois, projet de Joseph-François Désarnod, 1781 (Méhu).



Ill. 3 – Armes du Chapitre de Salles (Méhu).

pendants de gueules brochant sur le lion, l'écu posé sur une croix de Malte à 8 pointes et 4 fleurs de lis dans les angles, sommé d'une couronne de comte (ill. 3). La chanoinesse Césarine des Roys, tante du poète Lamartine, écrit dans ses Mémoires de 1820 : « les chanoines étaient vêtues de noir, avec un manteau de chœur bordé d'hermine ; elles portaient,

suspendue à un ruban violet moiré bordé d'or rattaché sur l'épaule droite (ill. 4), avec deux glands d'or, une croix fleurdéliée où l'on voyait, à l'avant la Vierge à l'Enfant et l'inscription : VIRTUTIS NOBILITATISQUE DECUS, et au revers saint Martin avec : COMTESSE DE SALLES (ill. 5–6). »

Marguerite-Jeanne et Charlotte de Pestalozzi

Marguerite-Jeanne de Pestalozzi naquit à Lyon le 5 juillet 1744 et fut baptisée le lendemain à l'église Saint-Pierre-Saint-Saturnin, sa marraine étant Marguerite

Regnaud, veuve de Philippe Rolfe, et son parrain Jean Gouvignon, négociant.

Sa sœur, Charlotte de Pestalozzi, naquit et fut baptisée à l'église Saint-Pierre-Saint-Saturnin le 18 juillet 1749 ; sa marraine était Antoinette Dandilly et son parrain Jacques Ferrand, affaneur. Le père était absent.



Ill. 4 – Ruban rattaché sur l'épaule droite du manteau des chanoinesses-comtesses (Méhu).

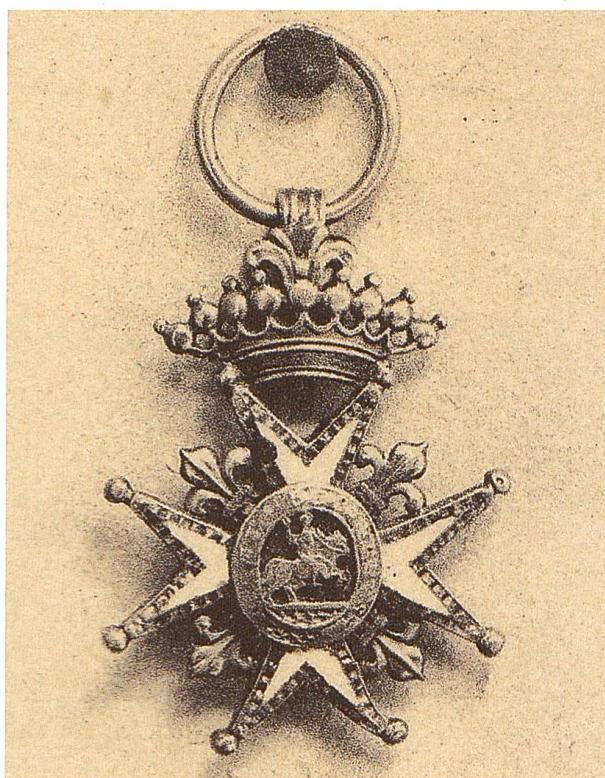
Marie, Charlotte, et deux fils : Jean-Jérôme, et Louis-Antoine qui sera médecin. Les Pestalozzi demeuraient place Saint-Pierre, vis-à-vis de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-les-Nonnains et de la paroisse Saint-Pierre-Saint-Saturnin.

Cette famille était issue de Johannes-Jacobus Pestalozzi, de Chiavenna aux Grisons – en fait le chef-lieu d'une vallée du nord-est de la Lombardie sujette des trois Ligues Grises de 1512 à 1798, à l'instar de la Valteline voisine. Fixé à Lyon au début du XVII^e siècle, il fut l'aïeul de Jean-Jacques Pestalozzi, le premier d'une lignée de médecins agrégés au Collège



Fig 27

Ill. 5 – Revers d'une croix suspendue au ruban (Méhu).

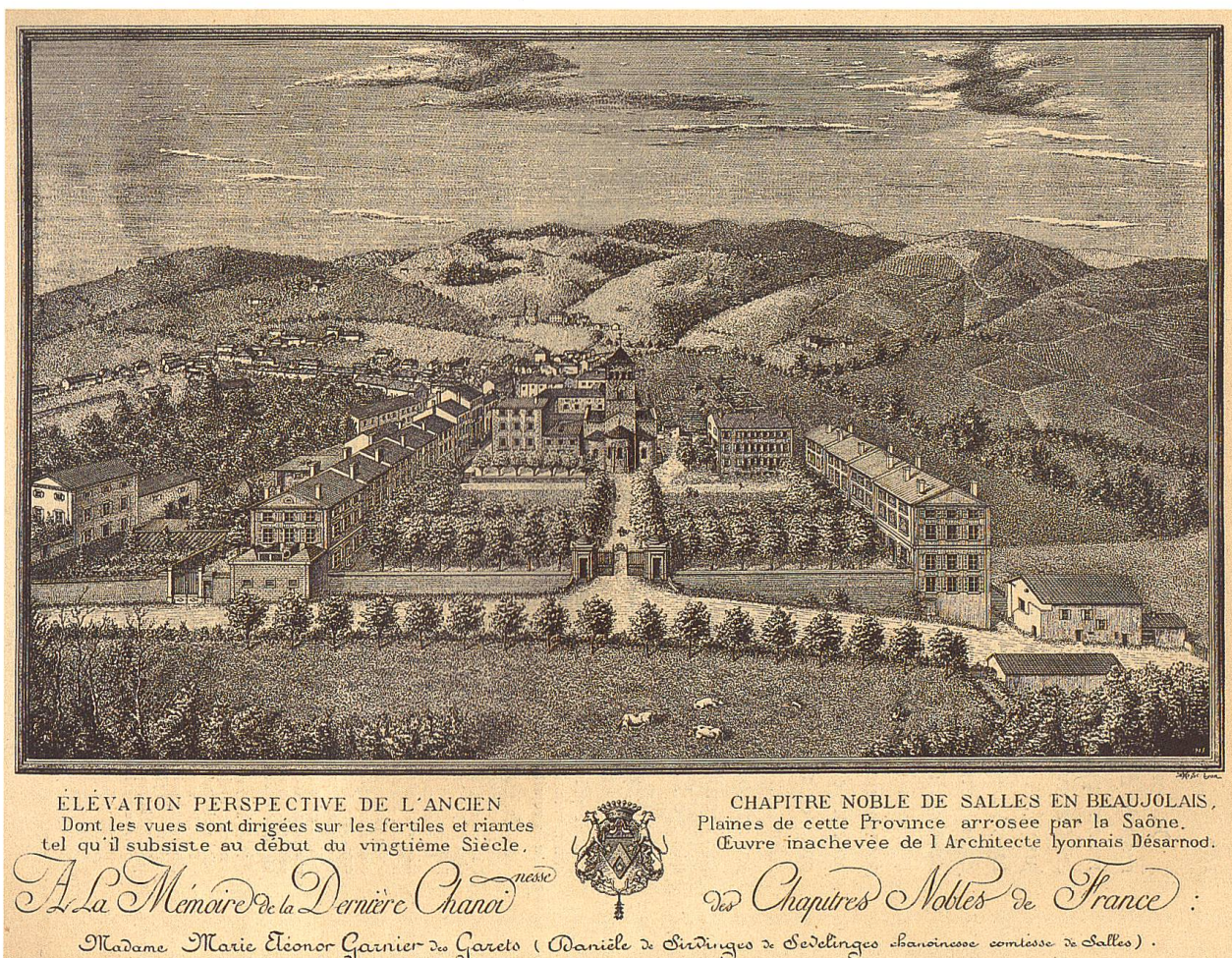


Ill. 6 – Revers d'une autre croix suspendue au ruban (Méhu).

Elles étaient filles de Messire Antoine-Joseph de Pestalozzi, né à Lyon le 17 mars 1703, mort le 2 avril 1779, chevalier, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, agrégé au Collège de Médecine de Lyon, membre de l'Académie de Lyon, et de Demoiselle Anne-Thérèse-Augustine de Clavery. Cette famille comptait quatre filles : Marie-Josèphe, Marguerite-Jeanne, Anne-

de Médecine de Lyon qui se perpétua durant tout le XVIII^e siècle.

On ignore à quel âge les demoiselles de Pestalozzi entrèrent comme novices au Chapitre de Salles, probablement adolescentes. Leur vocation religieuse fut-elle sincère ou dictée par leur père ? On conserve une requête de 1780 adressée à l'official diocésain par Anne-Marie de Pestalozzi, leur



Ill. 7 – Élévation perspective de l'ancien Chapitre noble de Salles en Beaujolais, état au début du XIX^e siècle (Méhu).

soeur, contre les vœux de religieuse qu'elle déclare avoir prononcés contre son gré, au monastère de Saint-Pierre-les-Nonains de Lyon. Quoi qu'il en soit, Marguerite-Jeanne et Charlotte furent « aniécées » par Madame de Rostaing, chanoinesse, chantre, puis trésorière du Chapitre de Salles, qui les logea, les éduqua et se chargea de leur instruction. Elles vécurent ainsi plusieurs années, avant de faire leur acte de vêtue, toutes deux le même jour, le 20 octobre 1772, et leur profession, le 26 octobre 1773. Monseigneur Dominique de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, Supérieur Général de l'ordre de Cluny avait autorisé l'admission des dames Pestalozzi au Chapitre noble, lors d'une délibération datée du 30 août 1773. Leurs parents n'assistèrent pas à cette dernière cérémonie solennelle : le 18 octobre précédent, leur père, Messire Antoine-Joseph de Pestalozzi, chevalier, avait donné procuration devant notaire à Messire François, comte de Rostaing, chevalier de Saint-Louis, pour consentir en son nom que ses filles fassent profession dans le noble Chapitre des dames chanoinesse de Salles en Beaujolais. Après la messe du Saint-Esprit

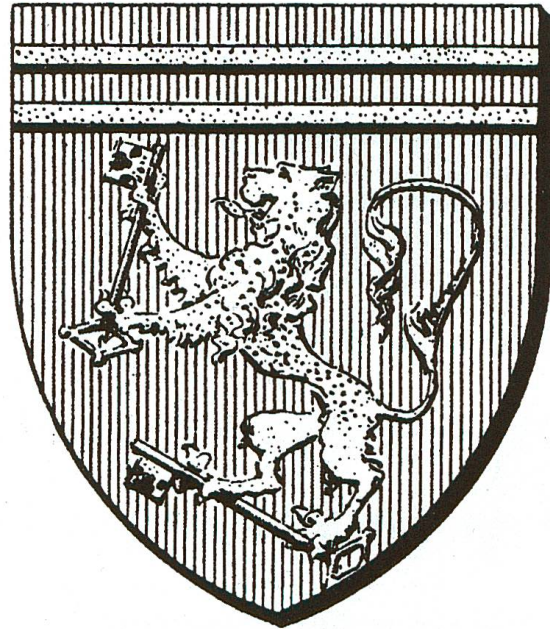
et les prières accoutumées, « désirant finir là leurs jours, ayant de nouveau pris la ferme et sincère résolution de quitter et renoncer au monde », assistées par le comte de Rostaing, elles prononcèrent leurs vœux « chacune séparément et intelligiblement » devant Dom Nicolas Prisque de Bezanceuil, prieur bénédictin et Dom Le Barbier de Bézu, sacristain. En présence des dames chanoinesse : Des Garets, prieure, de Foudras, Samoël, de Valetine, de La Salle, de Rostaing, trésorière, de La Souche, de Ruffey, de Pons-Praslin, chantre, et de Veyle de St Belin. Dès lors Marguerite-Jeanne et Charlotte eurent chacune une maison particulière. Elles y hébergèrent leur vieil oncle, Jean-Claude de Pestalozzi, chevalier, ancien colonel des Gardes Suisses, chevalier de Saint-Louis, venu à Salles finir ses jours chez ses nièces. Il y mourut et fut inhumé dans l'église du Chapitre, le 5 mars 1787.

Les tribulations des chanoinesse pendant la Révolution

En 1781, la prieure du Chapitre, Madame de Ruffey, fit appel à l'architecte lyonnais

Joseph-François Désarnod pour rénover l'ensemble du monastère, l'église, la cour d'honneur, et reconstruire les maisons des chanoinesses qui étaient fort délabrées (ill. 7). Les travaux d'un grandiose projet furent commencés mais ne virent jamais leur achèvement (ill. 2) : la Révolution était proche.

Le 21 mai 1790, la municipalité de Salles procéda à l'inventaire des biens du Chapitre. L'inventaire terminé, ces biens furent décrétés nationaux. L'Administration du district décida de prendre à sa charge l'achèvement des maisons des chanoinesses qui, dès lors, appartenaient à la Nation, et de payer un traitement aux religieuses dont elle avait acquis les biens. Marguerite-Jeanne, alors sous-prieure du Chapitre, et Charlotte de Pestalozzi, devaient recevoir chacune 867 livres 9 sols. Mais les paiements s'espacèrent rapidement, et le 21 juin 1791, les Administrateurs du District mirent aux enchères les biens du Chapitre devenus biens nationaux. Plusieurs chanoinesses n'avaient pas attendu le mois de juin pour rentrer dans leurs familles, où elles furent arrêtées. Emmenées à Lyon, devenu Commune-Affranchie, elles furent incarcérées à la prison de Roanne. Traduites devant la Commission Révolutionnaire, la plupart, dont les sœurs Pestalozzi, furent libérées, et quelques-unes revinrent à Salles. Joseph-Désiré Villemey, l'ancien domestique du colonel des Gardes Suisses, leur oncle, nommé secrétaire-greffier de la Municipalité de Salles, avait fait preuve d'une belle fidélité, se rendant tous les deux jours à Lyon, à pied, leur porter d'énormes paniers de vivres. Dès leur sortie de prison, fin janvier 1793, Marguerite-Jeanne et Charlotte, « reconnues pour être originaires de Chiavenna aux Grisons », obtinrent de la Municipalité de Salles un passeport « pour voyager à l'intérieur de la République et pour retourner dans leur pays, si elles le jugent à propos ». Ce passeport ne semble pas avoir été utilisé. Marguerite-Jeanne, très éprouvée par son incarcération, mourut peu de temps après sa libération. Marie-Josèphe meurt à Salles, chez ses sœurs, le 21 avril 1793. Charlotte demeura au Chapitre avec les quelques chanoinesses sécularisées survivantes et sans ressources. Son passeport du 12 ventôse an 2 la décrit : « ... taille 4 pieds 8 pouces [environ 1 m 58], visage long, nez gros et long, yeux châains, dents blanches, menton ordinaire, bouche grande. » Ces Dames



Ill. 8 – Armoiries Pestalozzi de Lyon, Charles Méhu (1910) d'après André Steyert (1860).

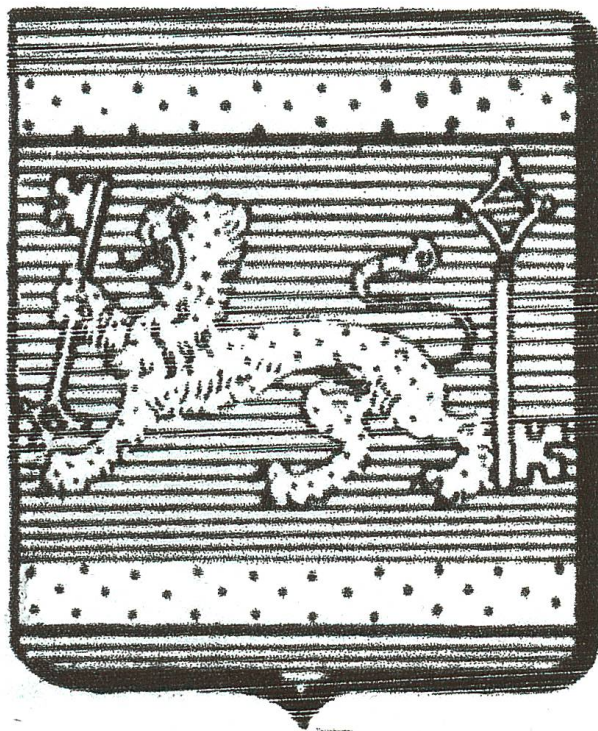
seraient probablement mortes de misère sans le dévouement de Joseph-Désiré Villemey qui devint maître d'école pour les faire vivre. Charlotte aimait parcourir la campagne environnante en compagnie de la petite-fille de Villemey, tirant au fusil sur les lapins et autres gibiers, tout en chantant des chansons gaillardes. Elle mourut le 10 avril 1835 à Salles. Par son testament du 4 septembre 1833, elle léguait la plupart de ses biens à son cousin Charles de Pestalozzi, fils de son oncle Jean-Claude et colonel à Coire. Charles avait appris la mort de sa cousine, mais il mourut peu après, en 1838, et c'est sa veuve, née de Salis, qui remercia Madame des Garets de s'être occupée de la succession.

Les armoiries des Pestalozzi

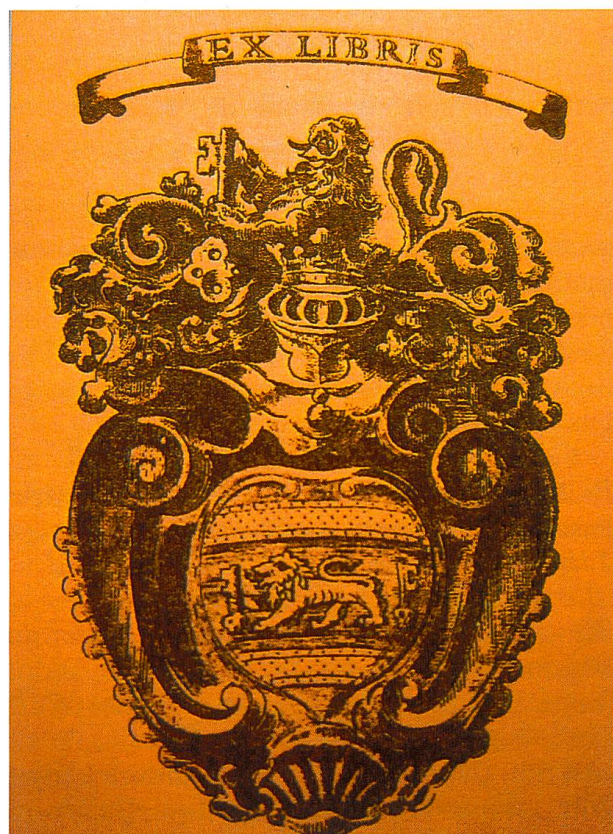
Eugène Méhu, dans son ouvrage *Salles en Beaujolais* (1910), attribue aux chanoinesses de Pestalozzi un blason : *de gueules à un lion tenant 2 clefs, l'une dans les pattes de devant, l'autre dans celles de derrière et surmonté de 2 triangles, le tout d'or* (ill. 8). Hormis la position de la clef de la pointe, c'est le blason qu'attribue André Steyert aux Pestalozzi « établis à Lyon au XVI^e siècle », dans son *Armorial du Lyonnais*, paru en 1860 (ill. 9). Méhu a reproduit ce blason sans plus de recherches... Doit-on en déduire que les Pestalozzi de Lyon avaient modifié leurs armoiries pour se différencier des autres branches de leur famille ? Pourtant, l'abbé J. Perneti, dans *Les Lyonnais dignes de mémoire* (1757), avait décrit correctement les armes des Pestalozzi : *d'azur au lion d'or accompagné*



Ill. 9 – Armoiries Pestalozzi de Lyon, André Steyert (1860).



Ill. 10 – Armoiries Pestalozzi de Lyon, d'après l'abbé J. Perneti (1757).



Ill. 11 – F. S. Junod, Ex-libris de Joseph Pestalozzi (Gastone Cambin, «Ex libris araldici»).



Ill. 12 – Armoiries Pestalozzi, *Stemmario Bosisio*, p. 25.

de deux burelles ou fasces en devise, le lion tenant 2 clefs d'or mises en pal, l'une des griffes de devant, et l'autre des griffes de derrière (ill. 10) ; l'écu timbré d'une couronne de marquis et pour cimier un lion de sable tenant aussi une clef d'or, comme dans l'ex libris d'Alfred Pestalozzi publié par le regretté Gastone Cambin (ill. 11). On peut suivre, dans l'armorial *Bosisio*, les pérégrinations des Pestalozzi, alias Pestalozza : à Gravedona dès 1254, puis à Chiavenna de 1302 jusqu'en 1777, de là à Zurich (bourgeois en 1567), où ils prospèrent de nos jours encore, puis à Amsterdam ; une autre lignée de Chiavenna à Vienne et dans les Grisons, tandis qu'une branche passée au XV^e siècle dans le Novarais, puis à Milan, culmine avec Uberto, recteur de l'université de Milan en 1940. Le plus illustre porteur du nom demeure Johann Heinrich Pestalozzi (1746–1827), fameux philanthrope et pédagogue actif en particulier à Yverdon. Aucune mention, par contre, de la branche lyonnaise chez les éditeurs du *Bosisio*, mais les différences entre leurs blasons et ceux des autres lignées ne sont pas considérables (ill. 12).

Sources et bibliographie:

Archives Départementales du Rhône : 3E 22303, Fonds Frécon.

Archives Municipales de Lyon : R. P. Saint-Pierre Saint Saturnin.

Archives Municipales de Salles-Arbuissonnas.

Bibliothèque Municipale de Lyon, Fonds Coste Ms 302 ou n° 2799-2800.

Bréghot du Lut et Péricaud : Catalogue de Lyonnais dignes de Mémoire, S^{te} Littéraire de Lyon, Lyon, 1839.

MAYNARD L., *Dictionnaire des Lyonnaises*, M. Camus Ed. Lyon.

MÉHU E., *Salles-en-Beaujolais*, Sté des Sciences et Arts du Beaujolais, 1910.

PERNETTI ABBÉ J., *Les Lyonnais dignes de mémoire*, 1757.

Rivista Araldica Italiana, 1971, p. 137 et suivantes.

Stemmario Bosisio, a cura di MASPOLI C. e PALAZZI TRIVELLI F., Ed. Niccolò Orsini De Marzo, Milano, 2002.

STEYERT A., *Armorial de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Franc-Lyonnais et Dombes*, Librairie A. Brun, Lyon, 1860.

TRICOU J., *Armorial et Répertoire Lyonnais*, Librairie G. Saffroy, Paris, 1965.

Nous remercions bien vivement Monsieur J.-J. Putigny, ancien maire de Salles-Arbuissonnas, pour l'aide précieuse qu'il nous a apportée.

Marguerite-Jeanne und Charlotte von Pestalozzi, gräfliche Stiftsdamen des Adelskapitels von Salles-en-Beaujolais

Das Adelskapitel von Salles folgte im 18. Jahrhundert einer kleinen benediktinischen Gemeinschaft, die im 14. Jahrhundert ein kluniazensisches Priorat abgelöst hatte. Einer der Gründe für den Wohlstand dieses Klosters, das junge Mädchen aus den großen Familien aller Provinzen Frankreichs anzog, war die relative Freiheit, die ihnen blieb. Sie lebten getrennt und nicht in Gemeinschaft und trafen sich nur zu Gottesdiensten. Jede Stiftsdame besaß eines der Häuser, die den Haupthof des Klosters umgaben. Marguerite-Jeanne und Charlotte waren zwei Schwestern des Pestalozzi-Zweiges von Chiavenna (Stadt und Tal im Nordosten der Lombardei, damals unter der Herrschaft Graubündens), der seit Anfang des 17. Jahrhunderts in Lyon ansässig war und den Ursprung einer Ärztedynastie des *Collège de Médecine de Lyon* bildete, welche sich über das ganze 18. Jahrhundert etablierte. Die beiden Schwestern traten in das Kapitel von Salles ein und wurden 1773 gräfliche Stiftsdamen. Auf der heraldischen Ebene soll zunächst daran erinnert werden, dass das Wappen des Kapitels von Salles das der Beaujeu war: In Gold ein steigender rot bewehrter und rot bezungter schwarzer Löwe, im Schildhaupt überdeckt von einem fünfätzigen roten Turnierkragen; Der Schild ist mit dem achtspeitzigen Malteserkreuz hinterlegt, welches zwischen den Kreuzarmen mit vier Lilien ergänzt ist, das Ganze überhöht von einer Grafenkrone. Was die Pestalozzi von Lyon betrifft, so scheint sich ihr Wappen zwischen dem 16. und der Mitte des 18. Jahrhunderts verändert zu haben, es sei denn, es handelt sich um Fantasien der verschiedenen Autoren, die die Wappen gezeichnet und veröffentlicht oder einfach nur beschrieben haben. Sie waren ursprünglich identisch mit dem Wappen des Chiavenna-Zweiges, der sich neben Lyon vor allem nach Zürich, wo sie heute noch gedeihen, aber auch nach Amsterdam, Wien und Graubünden verzweigte.

(Gaëtan Cassina, Übers. Rolf Kälin)

